



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juillet 2021

N° 2021/07/05/01

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Date de convocation

29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Jean-Pierre PETERMANN
Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Arnaud BOMPOIL
Laëtitia JURVILLIER	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

<i>Absents :</i>	Anne-Marie ECHELARD donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Pascal GUISET donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Claudine DESMET donne pouvoir à Denis GATEL	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD
Hervé DIOT	Bruno VETIER donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Bertrand TANGUILLE	Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN
Arnaud RADDE donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE

Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Yves RENAULT

Approuvé par délibération le 07 octobre 2019, il est proposé de procéder à des modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces modifications entrent dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun, conformément aux articles L.153-36 à L.153-48 du Code de l'Urbanisme.

L'objet unique de la modification consiste à permettre à NEOTOA de faire évoluer son projet porté sur le terrain dit « les Primevères », faisant l'objet d'orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Le projet, dont une première tranche a fait l'objet d'un Permis de construire accordé en date du 29 janvier 2014, a évolué. La seconde tranche de l'opération s'oriente désormais vers la diversification de la typologie du bâti ainsi que de la programmation. Les évolutions projetées restant compatibles avec la vocation de la zone et ne remettant pas en cause l'équilibre général du PLU, les OAP portées sur ce secteur nécessitent d'être modifiées sur les points qui rendraient le projet incompatible avec ces orientations.

La procédure de modification de droit commun prévoit qu'un dossier, constitué d'un rapport de présentation et d'un état des pièces modifiées (avant/après), soit notifié aux Personnes Publiques Associées puis soumis à enquête publique. Conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour la modification du PLU sera confiée à un cabinet d'urbanisme.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-48 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes approuvé le 29 mai 2015 et modifié le 22 octobre 2019 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 07 octobre 2019 ;

Vu la modification proposée ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux du 22 juin 2021 ;

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance et qu'en conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

Considérant que cette modification a pour effet de diminuer les possibilités de construire et qu'en conséquence cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

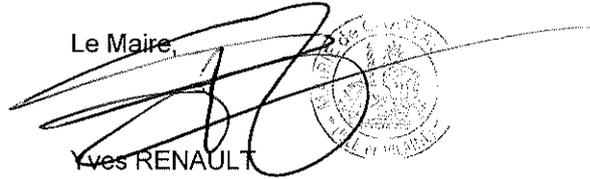
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objectif est ci-dessus présenté,
- autorise M. Le Maire ainsi que M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document relatif au lancement de la procédure.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juillet 2021

N° 2021/07/05/02

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Date de convocation

29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Jean-Pierre PETERMANN
Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Arnaud BOMPOIL
Laëtitia JURVILLIER	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

Absents :	Anne-Marie ECHELARD donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Pascal GUISET donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Claudine DESMET donne pouvoir à Denis GATEL	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD
Hervé DIOT	Bruno VETTIER donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Bertrand TANGUILLE	Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN
Arnaud RADDE donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE

Objet : Convention – Plan de relance – Socle numérique – Écoles élémentaires

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

Dans le cadre du plan de relance défini par l'Etat suite à la crise sanitaire, un volet est dédié à la continuité pédagogique via le financement de la généralisation du numérique éducatif dans les écoles élémentaires. Au mois de mars dernier, la ville de Châteaugiron a déposé une demande de subvention pour l'école élémentaire La Pince Guerrière ainsi que pour les 3 écoles privées du territoire.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

En date du 28 mai, une première vague a été instruite avec 6 323 dossiers retenus soit 88% des dossiers déposés dont celui de la ville de Châteaugiron.

Ainsi, l'Etat financera environ 70% des dépenses s'élevant à 55 453 € soit une subvention estimée à 37 454 €. Le reliquat des dépenses sera pris en charge par la commune.

Afin de valider définitivement cette attribution de subvention, la ville doit conventionner avec l'Etat en partie par voie dématérialisée.

La convention produite servira de support au paiement de la subvention qui est accordée en fonction des éléments décrits dans le dossier de candidature.

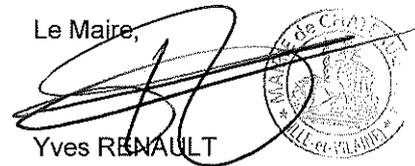
Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance,
Vu l'appel à projet diffusé dans le bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021,
Vu la liste des communes sélectionnées pour la 1^{ère} vague de conventionnement publiée le 28 mai 2021,
Vu le Budget « Commune» 2021,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 juin 2021,

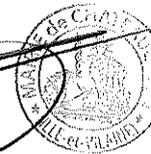
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juillet 2021

N° 2021/07/05/03

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Date de convocation

29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Jean-Pierre PETERMANN
Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Arnaud BOMPOIL
Laëtitia JURVILLIER	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

Absents :	Anne-Marie ECHELARD donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Pascal GUISET donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Claudine DESMET donne pouvoir à Denis GATEL	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD
Hervé DIOT	Bruno VETTER donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Bertrand TANGUILLE	Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN
Arnaud RADDE donne pouvoir à Schirel LEMONNE	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE

Objet : Décision modificative n°2 – Budget « Commune »

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Au cours de l'année, suite à des évolutions législatives et/ou temporelles au niveau des projets notamment, des modifications du budget 2021 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget 2021 se décompose comme suit :

	Budget primitif 2021+ DM n°1	Décision Modificative n°2	Budget total 2021
Fonctionnement	11 289 410,00€	295 780,00€	11 585 190,00 €
Investissement	8 700 524,00 €	164 830,00€	8 865 364,00 €
	19 989 934,00 €	460 610,00 €	20 450 544,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.3).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2021,

Vu la délibération n°2021/03/15/35 du 15 mars 2021 portant approbation du budget primitif « Commune » 2021,

Vu la délibération n°2021/05/17/07 du 17 mai 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget « Commune » 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la décision modificative n°2 du budget « Commune » 2021.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





CHATEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHATEAUGIRON, OSSE ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2021

Décision
Modificative n° 2

5 juillet 2021

COMPTES	DEPENSES	BP + DM 2021	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
011	Charges à caractère général	21 000,00 €	7 760,00 €	28 760,00 €
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00 €	6 500,00 €	25 500,00 €
60636	Vêtement de travail	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	260,00 €	260,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 600,00 €	3 000,00 €	6 600,00 €
6745	Exonération loyers (commerces)	3 600,00 €	1 500,00 €	5 100,00 €
6745	Exonération occupation domaine public (terrasses)	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement		10 760,00 €	
023	Virement en section d'investissement	2 959 820,45 €	285 020,00 €	3 244 840,45 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	2 984 420,45 €	295 780,00 €	3 280 200,45 €
	TOTAL BUDGET	11 289 410,00 €	295 780,00 €	11 585 190,00 €

COMPTES	RECETTES	BP + DM 2021	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
74	Dotations et participations	1 398 000,00 €	295 780,00 €	1 693 780,00 €
7411	Dotation forfaitaire	940 000,00 €	5 527,00 €	945 527,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	203 000,00 €	372 475,00 €	575 475,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	95 000,00 €	-95 000,00 €	0,00 €
74127	Fonds national de péréquation	160 000,00 €	12 778,00 €	172 778,00 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	1 398 000,00 €	295 780,00 €	1 693 780,00 €
	TOTAL BUDGET	11 289 410,00 €	295 780,00 €	11 585 190,00 €

COMPTES	DEPENSES	BP + DM 2021	MONTANTS de	
			la DM n° 2	BP après DM n°2
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 290,00 €	5 290,00 €
2051	Acquisition logiciel écoles-Plan numérique	0,00 €	5 290,00 €	5 290,00 €
21	Acquisitions immobilisations corporelles	21 500,00 €	67 440,00 €	88 940,00 €
2182	Acquisition matériel de transport	20 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
2183	Acquisition matériels informatiques écoles-Plan numérique	0,00 €	50 350,00 €	50 350,00 €
2183	Acquisition matériel informatique	0,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €
2184	Acquisition mobilier- Mairie	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
2184	Acquisition mobilier- salle polyvalente	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2188	Acquisition autres immobilisations corporelles	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2188	Acquisition autres immobilisations- restaurant scolaire	500,00 €	7 250,00 €	7 750,00 €
2188	Acquisition immobilisation- salle polyvalente	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	166 000,00 €	92 100,00 €	258 100,00 €
2313	Travaux Etudes et Chantiers	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
2313	Travaux extension locaux LPG/ Ex-Paul Féval	160 000,00 €	70 000,00 €	230 000,00 €
2313	Travaux aménagement centre de loisirs	0,00 €	9 100,00 €	9 100,00 €
2315	Travaux aménagement espaces verts	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	187 500,00 €	164 830,00 €	352 330,00 €
	TOTAL BUDGET	8 700 524,00 €	164 830,00 €	8 865 354,00 €

COMPTES	RECETTES	BP + DM 2021	MONTANTS de	
			la DM n° 2	BP après DM n°2
13	Subvention d'investissement	0,00 €	53 850,00 €	53 850,00 €
1321	Subvention plan numérique -écoles	0,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
1322	Subvention région- Etudes et chantiers	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
1342	Amendes de police	0,00 €	11 350,00 €	11 350,00 €
16	Emprunts et dette assimilées	821 205,37 €	-174 040,00 €	647 165,37 €
1641	Emprunts en euros	821 205,37 €	-174 040,00 €	647 165,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 959 820,45 €	285 020,00 €	3 244 840,45 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	3 781 025,82 €	164 830,00 €	3 945 855,82 €
	TOTAL BUDGET	8 700 524,00 €	164 830,00 €	8 865 354,00 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juillet 2021

N° 2021/07/05/04

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 31

Date de convocation

29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Jean-Pierre PETERMANN
Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Arnaud BOMPOIL
Laëtitia JURVILLIER	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN
Schirel LEMONNE			

Absents :	Anne-Marie ECHELARD donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Pascal GUISET donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Claudine DESMET donne pouvoir à Denis GATEL	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD
Hervé DIOT	Bruno VETTIER donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Bertrand TANGUILLE	Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN
Arnaud RADDE donne pouvoir à Schirel LEMONNE	Emeline HENON

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Auberge du Pavail

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Depuis le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, le bar-restaurant de Saint-Aubin du Pavail a fait l'objet d'une fermeture administrative. Ce dernier a ré-ouvert à compter du 19 mai 2021 en application d'un protocole sanitaire strict.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a validé l'exonération de ce commerce jusqu'à sa réouverture.

Compte tenu du contexte particulier et des conditions spécifiques de la réouverture, uniquement en terrasse dans un premier temps, l'exonération s'applique jusqu'au 31 mai 2021.

Lors de la constitution du budget primitif « Auberge du Pavail », le montant de l'exonération a été budgété pour une durée de 4 mois. Dans la réalité, l'exonération est de 5 mois nécessitant un ajustement du budget via une décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

COMPTES	DEPENSES	BP 2021	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	2 500,00 €	-1 000,00 €	1 500,00 €
615228	Entretien bâtiment	1 500,00 €	-500,00 €	1 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00 €	-500,00 €	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 400,00 €	1 000,00 €	4 400,00 €
6745	Subvention aux personnes privées	3 400,00 €	1 000,00 €	4 400,00 €
	TOTAL DESION MODIFICATIVE	5 900,00 €	0,00 €	5 900,00 €
	TOTAL BUDGET	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le **12 JUL. 2021**

ID : 035-200064483-20210705-DM12021AUBERGE-BF

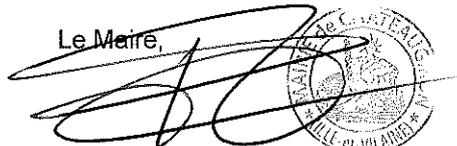
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Auberge du Pavail » 2021,
Vu la délibération n°2021/03/15/42 du 15 mars 2021 portant approbation du budget primitif « Auberge du Pavail » 2021,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la décision modificative n°1 du budget « Auberge du Pavail » 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juillet 2021

N° 2021/07/05/05

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Date de convocation

29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Jean-Pierre PETERMANN
Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Vincent BOUTEMY	Arnaud BOMPOIL
Laëtitia JURVILLIER	Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN
Schirel LEMONNE	Emeline HENON		

<i>Absents :</i>	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Anne-Marie ECHELARD donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Claudine DESMET donne pouvoir à Denis GATEL	Pascal GUISET donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Hervé DIOT	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Bertrand TANGUILLE	Bruno VETIER donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Arnaud RADDE donne pouvoir à Schirel LEMONNE	Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE

Objet : Rapport annuel 2020 du délégataire de service public, Citédia, pour la gestion du Zéphyr

Rapporteur : Yves RENAULT

Le Zéphyr est un équipement communal socio-culturel qui a pour vocation principale de recevoir des manifestations importantes et diverses telles que des spectacles de variété, de théâtre, de danse, des concerts et des animations organisées par des associations.

Il a également vocation à accueillir des manifestations socio-économiques (congrès, assemblées générales) ainsi que des réceptions et des banquets organisés par des associations, des particuliers et des entreprises.

Par délibération du 27 février 2004, le Conseil municipal de Châteaugiron a opté pour une gestion de cet équipement en Délégation de Service Public (DSP) dite de régie intéressée. Celle-ci constitue un mode de gestion du service public dans lequel la collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. La collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation et un droit de regard important sur la gestion du service.

Depuis lors, le Zéphyr est géré comme suit :

- de 2004 au 31 décembre 2007 : société SAPAR, aujourd'hui dénommée CITEDIA (DSP prolongée jusqu'au 30 avril 2008 afin de finaliser la désignation du nouveau délégataire).
- du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2012 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 : société CITEDIA
- du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 : société CITEDIA (avenant n°1)

En application des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, CITEDIA a établi le rapport de l'année 2020 de la gestion déléguée du Zéphyr.

La crise sanitaire a interrompu la bonne dynamique de l'année 2020 qui s'annonçait très prometteuse. En effet, selon les directives gouvernementales, le Zéphyr a fermé ses portes au public le mardi 17 mars pour une durée d'environ 5,5 mois. La reprise des activités a été autorisée à compter du 1^{er} septembre durant 2 mois avec mise en place d'un protocole sanitaire.

Compte tenu du contexte particulier de l'année 2020, la comparaison de la fréquentation et des données financières avec les années précédentes s'avère peu pertinente.

Globalement, pour l'année 2020, le Zéphyr comptabilise 36 évènements sur 54 jours d'occupation dont 26,5 jours de locations payantes et 27,5 jours de mise à disposition gratuite. Ces évènements représentent 10 304 entrées.

Le type de manifestations est à 50,92% associatif/culturel, 33,33% socio-économique (évènements d'entreprise) et 15,75% des spectacles.

Au cours de l'année 2020, 2 concerts co-organisés avec le délégataire étaient prévus : Le premier, « Oldelaf » du 13 mars 2020, le second, « Murray Head » du 2 avril 2020. Ces derniers ont été reportés en 2021 compte tenu de la situation sanitaire.

Par ailleurs, afin d'enrichir la programmation culturelle de la salle et augmenter les recettes de location, le Zéphyr a accueilli en 2020, 4 spectacles proposés par des producteurs (contre 10 spectacles en 2019):

- « Il était une fois Jean-Marie Bigard » proposé par DH Management qui a rassemblé 560 personnes le 14 février 2020
- « Les pépites de l'Amérique du Sud » proposé par VB Productions qui a rassemblé 590 personnes le 24 février 2020
- « Pépette et Papy à l'Elysée » proposé par Production de l'Ours qui a rassemblé 552 personnes le 6 mars 2020
- « Les années 70-80 » proposé par Activ'Animation qui a réuni 390 personnes le 24 et 25 septembre 2020

Concernant le volet Spectacles, l'année 2020 comptabilise 15 annulations : 3 spectacles de producteurs et 12 spectacles proposés par des associations (théâtres, concerts, chorales...). Il y a également eu 5 reports de producteurs.

Au total, la partie spectacle fait apparaître un déficit de 3 864,65 € (contre un déficit de 34 205,27 € en 2019). Bien que les spectacles aient été reportés, des frais fixes demeurent comme la billetterie, le défraiement des artistes stipulés dans les contrats de cession...

Au niveau du compte-rendu financier global, les recettes s'élèvent à 39 493,23 € (107 913,99 € en 2019 et 145 710,28 € en 2018) et les dépenses à 190 902,43 € (321 074,68 € en 2019 et 337 501,96€ en 2018).

Durant les périodes de fermeture, certains agents ont télétravaillé en réduisant leur temps de travail. Le chômage partiel a été mis en place sur 37% des heures totales soit un montant perçu de 13 528,29€.

Ainsi, le bilan financier fait apparaître un résultat négatif de 151 409,20 € (- 213 160,69 € en 2019 et - 191 791,68 € en 2018).

Le contrat de délégation prévoyait pour 2020 une participation maximale de la collectivité à hauteur de 218 700€.

Le rapport établi par le délégataire CITEDIA est joint à la présente note de synthèse (Annexe 1.5).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et R. 1411-7,

Vu la délibération n°2012-10-3 du Conseil municipal du 14 décembre 2012 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2013-2016,

Vu la délibération n°2016-24-11-01 du Conseil municipal du 24 novembre 2016 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2017-2020,

Vu la délibération n°2020/11/23/09 du Conseil municipal du 23 novembre 2020 approuvant la prolongation du contrat de délégation de service public du Zéphyr avec CITEDIA pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu le rapport d'activité 2020 transmis par CITEDIA,

Vu la présentation faite aux membres de la commission Délégation de service public du 23 juin 2021,

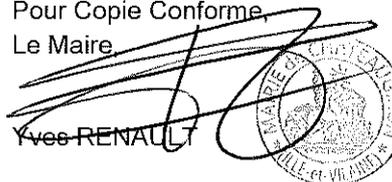
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 23 juin 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le rapport annuel 2020 du délégataire de service public CITEDIA pour la gestion et l'exploitation du Zéphyr qui sera ensuite tenu à la disposition du public.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire

Yves RENAULT





Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

12 JUL 2021

ID : 035-200064483-20210705-2021_07_05_05-DE

Rapport de gestion 2020



CSP Le Zéphyr

Table des matières

1. Bilan des activités 2020	3
1.1 IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE EVEHEMENTIELLE	3
1.2 L'ACTIVITE DU ZEPHYR	3
2. Les évènements par espaces utilisés	7
3. Ressources humaines.....	9
3.1 MESURE DE L'IMPACT DU DISPOSITIF DE CHOHAGE PARTIEL	9
3.2 ACTIONS DE FORMATION	10
4. La Communication.....	10
4.1 LE SITE INTERNET DE CITEDIA : UN IMPORTANT RELAIS D'INFORMATION.....	10
4.2 LA COMMUNICATION DEDIEE A LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES	11
4.3 LA COMMUNICATION DEDIEE A L'ACTIVITE DE LOCATION DE SALLE POUR LES EVENEMENTS PROFESSIONNELS.	12
5. Bilan financier	13
5.1 RESULTAT DE L'EXERCICE (ANNEXE 1)	13
5.1.1 Exploitation générale.....	13
5.1.2 Exploitation spectacle	14
6. Rapport technique	15
6.1 LES FLUIDES	15
6.2 LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	17
6.2.1 Les contrats d'entretien	17
6.2.2 Interventions et dépannages réalisés en 2020.....	18
6.2.3 Services techniques :.....	18
6.3 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES	19
6.4 AMELIORATIONS TECHNIQUES A PREVOIR EN 2021.....	19
6.5 OBSERVATIONS DIVERSES	20
7. Annexes financières.....	23

1. Bilan des activités 2020

1.1 Impact de la crise sanitaire sur l'activité événementielle

L'année 2020 s'annonçait très prometteuse au regard du nombre d'événements initialement programmés sur l'ensemble des sites et qui laissait même espérer **une année record**.

La crise sanitaire a interrompu cette dynamique puisque dès le 16 mars, nous avons été contraints de fermer l'ensemble de nos sites.

L'année des records s'est donc finalement muée en année des reports.

Dans ce contexte, pour limiter l'impact sur l'économie de nos différents contrats, l'ensemble des équipes a été placé en chômage partiel à chaque période de fermeture administrative. Néanmoins pour assurer une continuité de service, répondre aux différentes sollicitations et assurer le bon niveau d'entretien des bâtiments, des permanences administratives et techniques ont été maintenues.

Même si l'activité événementielle risque d'être encore très impactée en 2021, nous restons optimistes.

Comme d'autres secteurs, notre activité a dû s'adapter et connaîtra des changements durables, comme le recours aux événements digitaux ou hybrides pour répondre aux préoccupations économiques, écologiques, sanitaires, des organisateurs, au développement du télétravail...

Pour autant nous sommes convaincus que le présentiel sera plus que jamais essentiel comme nous l'avons constaté en septembre 2020 avec la forte reprise des demandes constatée avant le second confinement.

Les rencontres et événements, qu'ils soient de nature économique, culturelle ou associative resteront des vecteurs de lien social et économique indispensables sur les territoires.

Les professionnels du secteur s'accordent d'ailleurs à dire que les événements digitaux et hybrides ne devraient pas dépasser 20% des demandes.

Enfin il est à noter que les dispositifs mis en place, économiques, sociaux et fiscaux de soutien négociés auprès des services de l'État visant à protéger les entreprises de notre secteur d'activité et leurs collaborateurs nous permettront une relance rapide des activités une fois l'organisation d'événements ré-autorisées.

1.2 L'activité du Zéphyr

- La période avant le confinement

L'année 2020 s'annonçait comme une très bonne année, avec un planning bien rempli et une progression du nombre de producteurs présents sur le calendrier du Zéphyr.

La première annulation a eu lieu, le mardi 3 mars : un séminaire prévu le 4 mars par une société de Quimper qui ne souhaitait pas prendre de risque au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

Le spectacle « Pépette et papy » avec Guy Montagné, programmé le vendredi 6 mars a pu avoir lieu, avec un déficit de public d'environ 10%.

Le vendredi 13 mars très tôt, l'équipe du Zéphyr a accueilli OLDELAF, ses musiciens et son staff. Tout était en place dès la veille pour les accueillir : la technique, la scène, les loges, le catering, la salle avec gradins et chaises.

Les annonces du Président de la République, le jeudi 12 mars permettaient d'espérer le maintien du concert, puisque la jauge était de moins de 1 000 personnes. La Chargée d'Exploitation de salles a dû gérer un très grand nombre d'appels le vendredi matin afin de confirmer le maintien du concert aux spectateurs inquiets.

Mais, le 1^{er} ministre a annoncé à 13h l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes dès le vendredi 13 mars et la fermeture des ERP à compter du 16 mars. La Chargée d'Exploitation de salles, aidée du régisseur de la tournée, a communiqué au plus vite sur l'annulation du concert : annonces via le site et la page Facebook du Zéphyr et de celle de Oldelaf, appels téléphoniques de l'équipe de l'Office de tourisme auprès de leurs clients et réponses aux très nombreux appels téléphoniques du public tout l'après-midi.

Le prestataire technique a démonté son matériel, le traiteur a servi les repas aux artistes et à l'équipe technique avant leur départ. Les équipes ont repris la route, en taxi et en train pour certains et en tour bus pour les autres. L'ensemble du public avait été informé de l'annulation du concert. Cependant, la Chargée d'Exploitation de salles, le Régisseur de site et la Directrice de l'Événementiel ont attendu jusqu'à 21h les éventuels spectateurs n'ayant pas eu l'information à temps.

- Le premier confinement

Le Zéphyr a fermé ses portes le mardi 17 mars au soir. L'ensemble des événements prévus sur le planning du Zéphyr ont été annulés pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

De même le concert de Murray Head, programmé le 2 avril 2020 a dû être reporté au 8 octobre, puis au 15 avril 2021.

Durant le confinement, la Chargée d'Exploitation de salles a télétravaillé 2 demi-journées par semaine, afin d'assurer le suivi des annulations, de répondre aux questions et aux inquiétudes des associations, de gérer les reports des spectacles avec les producteurs, de reporter et suivre les billetteries des 2 concerts proposés par Citédia, de répondre aux clients concernant leurs événements prévus pendant et après cette période, d'échanger régulièrement avec les collaborateurs du Service à la Population de la Mairie, d'être en contacts réguliers avec le service communication de Citédia pour assurer la mise à jour du site, communiquer sur la page Facebook du Zéphyr afin d'informer le public, travailler sur les dossiers en cours. La Chargée d'Exploitation de salles était en chômage partiel le reste de la semaine.

Le régisseur du Zéphyr a télétravaillé une ½ journée par semaine pour assurer le suivi des dossiers en cours, répondre aux demandes d'organiseurs et de prestataires.

Le Technicien de site a été en chômage partiel total dès le 13 mars.

Des temps d'échanges ont été maintenus avec l'équipe par mail ou par téléphone, afin de maintenir un lien. Des réunions Teams ont également eu lieu avec l'équipe « Événementiel » afin de garder un lien avec l'entreprise.

- La période de déconfinement

L'équipe a réouvert le Zéphyr au début du mois de juin avec, pour le Régisseur de site une journée de présence sur place et 2 ½ journées en télétravail et pour la Chargée d'Exploitation de salles trois journées de travail soit en présentiel, soit en télétravail, mais sans activités.

Le Technicien de site est resté en chômage partiel à plein temps pendant toute la période de confinement. Sa période d'essai a pris fin à la fin du mois de juin 2020. Il a été décidé de mettre un terme à cette collaboration.



Le zéphyr a accueilli l'organisation d'un concours le 9 juin, en respectant les consignes sanitaires en partenariat avec l'administration organisatrice.

Et sur cette période, le concert de Oldelaf qui avait été reporté à la date du 19 juin 2020, n'a pas pu avoir lieu ; il a été de nouveau reporté au 18 février 2021.

Au mois de juillet, l'équipe a travaillé en présentiel 3 jours par semaine.

Les travaux de réparation du gradin prévu en début d'année par la commune ont pu avoir lieu pendant cette période, en présence du Régisseur de site.

Le Zéphyr n'a pas réouvert au public sur la période estivale.

- Une reprise des activités a ensuite été autorisée à compter du 1er septembre

Seulement, certains évènements habituels n'ont pas pu avoir lieu comme : La Fête du jeu, les lotos des Associations Hawk Baseball, Le Rêve extraordinaire de Louise, les Pêcheurs, le spectacle Folklorique de l'association Puszukowo, le Fest Noz du Bagad de Châteaugiron, les spectacles pour les Aînés.

Quelques évènements ont tout de même pu avoir lieu : un concours administratif, une assemblée générale et un séminaire avec repas assis en extérieur.

La préfète d'Ille et Vilaine a pris la parole lors d'une conférence de presse le vendredi 24 septembre. Il a été annoncé la fermeture des salles de sport et non des salles de spectacles.

Le dîner spectacle « Les Années 60/80 » a donc pu se tenir le vendredi 24 et le samedi 25 septembre. Pour respecter les consignes sanitaires, le producteur a dû doubler la séance du samedi 25 septembre pour respecter le nombre de personnes autorisé : 10 personnes par table avec un espace de 1 mètre entre chaque groupe de personnes. Le public était enchanté de pouvoir assister à ce dîner spectacle.



Au mois d'octobre, le Zéphyr a également pu accueillir quelques spectacles comme :

- le concert du Grand Soufflet proposé par Le Pays de Châteaugiron Communauté. Ce concert a accueilli 97 personnes
- une représentation de théâtre de la Compagnie Le Pied en coulisse et proposée par l'Association AFT Burkina (50 personnes)
- le festival Emômitions avec la présentation de deux spectacles destinés au jeune public.
- Le second confinement

Les nouvelles annonces gouvernementales ont obligé les ERP à fermer à compter du 30 octobre. Le Zéphyr avait déjà enregistré de nombreuses annulations et reports sur cette période, les clients ou les associations ayant pris les devants.

L'équipe a dû une nouvelle fois reporter le concert de Murray Head, prévu le 8 octobre, au 15 avril 2021.

Concernant le volet Spectacles, l'année 2020 comptabilise 15 annulations : 3 spectacles de producteurs et 12 spectacles proposés par des associations (spectacles amateurs : théâtre, concerts, chorales) et 5 reports de producteurs, 2 reports du concert de Murray Head (2/04/20 et 08/10/20) et les 2 reports du concert de Oldelaf (13/03/20 et 19/06/20).

- Mise en place d'un protocole sanitaire

Afin de respecter les consignes sanitaires, l'équipe du Zéphyr a mis en place un protocole :

- Fléchage au sol et mise en place d'une circulation pour accéder aux salles, aux toilettes...
- Définir un flux d'entrée et de sortie distincts
- Mise en place de panneaux d'information et de consignes réalisés par le service communication de Citédia, avec le logo du Zéphyr : port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains ...
- Rédaction d'une «charte d'accueil» à destination des organisateurs d'évènements. Elle a été réactualisée chaque fois que nécessaire et jointe au contrat de location afin d'informer chaque organisateur du protocole en vigueur à respecter au sein du Zéphyr
- Réalisation de plans pour la mise en place des évènements en respectant les consignes sanitaires : concours, diner spectacle, repas, spectacles en salle
- Réflexions et conseils sur les consignes sanitaires spécifiques à mettre en place : transmissions de micros aux intervenants avec une perche, circuits spécifiques de circulation lors de concours, repas assis en extérieur plutôt que dans le hall, accueil des groupes scolaires en extérieur pour éviter les rassemblements dans le hall, mise en place d'un protocole stricte pour les dédicaces des artistes
- Achats de consommables spécifiques : masques, produits désinfectants, gel hydroalcoolique, rubans adhésifs pour marquage au sol ...



L'équipe du Zéphyr s'est adaptée aux différentes annonces et a réorganisé son planning de travail selon les périodes en alternant, **présentiel** 1 à 2 jours par semaine pour tenir compte des évènements en septembre et octobre et des impératifs liés au bâtiment tels que les contrôles périodiques, télétravail, avec des réunions et des formations via Teams et **chômage partiel**.

L'équipe du Zéphyr est restée disponible et à l'écoute des besoins des associations, des entreprises et des producteurs pour les accompagner et apporter des solutions de reports, de communication, ou d'organisation de leurs évènements.

Les ERP n'ont ensuite pas été autorisés à rouvrir, aussi tous les évènements programmés en novembre et décembre ont été annulés ou reportés.

2. Les évènements par espaces utilisés

Nous comptabilisons pour l'année 2020 : 36 évènements sur 54 jours d'occupation dont 26,5 jours de locations payantes et 27,5 jours de mise à disposition gratuite

- Grande salle + hall + salle de réunion :

5 évènements sur 6 jours d'utilisation, dont 4 jours de location payante et 2 jours de mise à disposition gratuite

UTILISATEURS	NATURE DE L'EVENEMENT	NBRE DE JOURS	NOMBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
Janvier						
Collège Victor Segalen	Répétitions	1	1		G	220
ACPG / CATM	Assemblée générale + repas + activités	1	1		G	110
CE KEOLIS RENNES	Repas dansant, remise de médailles	1	1	P		330
Mars						
ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES DE L'OUEST	Salon photo vidéo	2	1	P		330
Avril						
Mai						
Juin						
Août						
Septembre						
ACTIV'ANIMATION	Diner-spectacle « Les Années 70-80 »	1	1	P		390
Octobre						
Novembre						
Décembre						
	5 Evènements	6	5	3	2	1380

- Grande salle + hall :

31 évènements sur 48 jours d'utilisation, dont 22,5 jours de location payante et 25,5 jours de mise à disposition gratuite

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE VENEMENT	PAYANT	GRATUIT	NBRE E PERS..
Janvier						
MAIRIE DE CHATEAUGIRON	Vœux du Maire	1	1		G	420
MINISTERE DES ARMEES	Concours	1	1	P		196
USC CYCLISME	AG et repas	1	1		G	120
1619 EVENTS	Représentation théâtrale	1	1	P		310
MAL Y PASSE	Montage, Répétitions et représentations	10	1		G	
CDC HABITAT	Réunion plénière et cocktail	1	1	P		310
Février						
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	2			G	1711
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Concours	1	1	P		135
RECTORAT	Concours	1	1	P		273
RECTORAT	Concours	1	1	P		170
APE	Boum	1	1		G	120
ASSOCIATION DES CHASSEURS	Repas	1	1		G	336
MAIRIE DE CHATEAUGIRON	Repas des anciens	1	1		G	260
LA COOPERL	Réunion et repas	1	1	P		190
IDEAL MEETING – CAP GEMINI	Réunion et cocktail	1	1	P		210
DH MANAGEMENT	Représentation : Jean-Marie Bigard	1	1	P		560
MAIRIE DE CHATEAUGIRON	Spectacle jeune public	1	1		G	70
VB PRODUCTIONS	Spectacle folklorique	4	1	P		590
Mars						
MINISTERE DES ARMEES	Concours	1	1	P		207
PRODUCTION DE L'OURS	Représentation : Guy Montagné	1,5	1	P		552
USC FOOT	Repas	1	1		G	330
RECTORAT	Concours	2	1	P		512
CREDIT AGRICOLE DE CHATEAUGIRON	AG + repas	1	1	P		110

Avril						
Mai						
Juin						
DREAL	Concours	1	1	P		70
Septembre						
GENDARMERIE	Concours	1	1	P		152
UTL	Inscriptions et Assemblée Générale	1	1		G	53
SOCIETE EVOLUTION	Réunion et repas	1	1	P		85
Octobre						
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	Concert dans le cadre du grand soufflet	1	1		G	97
AFT BURKINA	Représentation théâtrale	1	1		G	50
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	Réunion des finances pour les élus	0.5	1		G	50
MAIRIE DE CHATEAUGIRON	Festival Emômptions : 3 spectacles	3	1		G	540
Novembre						
Décembre						
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Concours	1	1	P		135
	31 Evènements	48	31	18	13	8924

3. Ressources humaines

Comme évoqué précédemment, pour limiter l'impact économique de la crise, nous avons eu recours au chômage partiel pour l'ensemble de l'équipe.

Par ailleurs n'avons pas titularisé le technicien de site recruté en février après sa période d'essai. Nous avons choisi de différer son remplacement à 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

Nous avons cependant maintenu des actions de formation pendant la période afin d'assurer le maintien ou le développement des compétences de l'équipe et pour continuer de répondre aux obligations de formations (habilitations et recyclages).

3.1 Mesure de l'impact du dispositif de chômage partiel

	H CHO REALISEES 2020	H. TOTALES	ALLOC CHO PARTIEL PERCUES 2020	% RAPPORT CHO/ ACTIVITE
Le Zéphyr	1 375,64	3 761,22	13 528,29	37%

3.2 Actions de formation

85h de formation ont été dispensées à l'ensemble de l'équipe du Zéphyr pour un montant de 2 099 € (coûts pédagogiques.)

Ces heures de formation se répartissent de la façon suivante :

- MAC SST – Françoise MANGEONJEAN – 7 heures
- Ecole des talents – Françoise MANGEONJEAN – 50 heures
- Logiciel événementiel – Françoise MANGEONJEAN – 28 heures

4. La Communication

Le service communication de Citédia définit, en concertation avec l'équipe du Zéphyr, le plan de communication et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser.

Notre objectif est de promouvoir l'activité de spectacle et l'activité de location des espaces pour les événements d'entreprises.

4.1 Le site internet de Citédia : un important relais d'information

Le site internet de Citédia www.citedia.com, propose plusieurs informations sur le Zéphyr. Ces informations étant directement accessibles via le www.salle-lezephyr.fr.



Le site propose une présentation de l'équipement, à destination du grand public, avec un agenda culturel et une rubrique à destination des professionnels du spectacle avec les informations techniques.

- Statistiques de fréquentation :

Les pages concernant Le Zéphyr ont été visitées plus de 3 400 fois hors pages agenda (-61,66% par rapport à 2029) et les visiteurs proviennent à 24,4 % de Rennes.

4.2 La communication dédiée à la programmation des spectacles

Dans le but de développer l'image du Zéphyr, et de positionner la salle comme une salle de spectacles auprès du public, les outils de communication dédiés à la programmation culturelle, mis en place les saisons précédentes, ont été adaptés au contexte sanitaire.

- Création d'une affiche grand format (135*250 cm) annonçant les événements culturels. Actualisable facilement (nouvelle date, complet, annulation, ...), sa disposition sur la vitrine du hall d'accueil permet aux visiteurs de bien identifier Le Zéphyr comme un lieu d'accueil de spectacles.
- En raison de la crise sanitaire, la tenue des spectacles était incertaine. Une plaquette de saison risquant d'être rapidement obsolète, l'impression de la plaquette 2020-2021 n'a pu être réalisée.
- La plaquette existe en version numérique et est régulièrement mise à jour et consultable sur le site www.salle-lezephyr.fr.



En plus de ces deux supports de communication, et de la

rubrique

Agenda du site internet, d'autres actions sont mises en œuvre :

- Les relations presse

Nous informons régulièrement les médias locaux et relais de diffusion culturelle (presse, télévisions, radios, Offices de tourisme...) des spectacles se déroulant au Zéphyr.

Le développement d'un réseau de partenaires (Le Journal de Vitré, les radios locales, ...) ainsi que l'envoi de communiqués de presse participent à la présence des événements dans les rubriques culturelles de Ouest-France et « Nous Vous Ille », par exemple. Les événements co-organisés par Citédia sont également publiés en ligne sur les sites tels que maville.com, Ouest-France, Agenda Culturel 35, ...

- La page Facebook « Le Zéphyr Châteaugiron »

Cette page est une espace de dialogue avec le public et nous permet de gérer l'e-réputation du lieu, ainsi que d'informer en temps réel les utilisateurs des maintiens, reports et annulation des spectacles.

En 2020, la page comptait 528 fans avec la répartition suivante :

- 64% proviennent de Rennes et 10 % de la ville de Châteaugiron
- 64% de femmes et 36% d'hommes
- 36% âgées de 35 à 44 ans / 24% de 25 à 34 ans / 21% de 45 à 54 ans

- La promotion spécifique des spectacles co-organisés par Citédia

En 2020, 2 concerts ont été co-organisés : Oldelaf (13 mars) et Murray Head (2 avril). En raison de la crise sanitaire, ces 2 événements n'ont pu avoir lieu et ont été reportés au 19 juin 2020 pour Oldelaf (puis au 18 février et au 10 décembre 2021) et au 8 octobre 2020 pour Murray Head (puis au 15 avril 2021).

Ces 2 événements ont rapidement affiché complet. Ils n'ont donc pas nécessité d'un soutien important en communication.

Pour le concert d'Oldelaf, seul un roll-up a été réalisé pour être disposé dans le hall de la salle.

Pour le concert de Murray Head, un roll-up a aussi été imprimé, ainsi que des flyers, petites affiches et grands affiches (*non-diffusés*).

Ces 2 événements ont également bénéficié de communiqués de presse, transmis aux médias locaux (presse, radio et télévision)

Enfin, la Commune et l'Office de Tourisme du Pays de Châteaugiron sont des relais d'information sur le territoire avec le programme culturelle ou les lettres d'information.

4.3 La communication dédiée à l'activité de location de salle pour les événements professionnels.

- La présentation de l'équipement sur www.citedia-event.com :

Dans le cadre de l'activité de location de salles pour les événements d'entreprises, nous avons mis en place une communication mutualisée, sous la marque « Citédia Event » avec l'ensemble des espaces dont nous assurons la gestion. Le site web www.citedia-event.fr présente l'ensemble des offres dédiées aux professionnels pour l'organisation de leurs événements. Une page permet de mettre en avant les informations techniques, des photos et la géolocalisation de la salle, et les contacts sont clairement identifiés pour les demandes de devis ou les renseignements.

- Le référencement sur les annuaires professionnels :

Nous veillons à référencer Le Zéphyr sur les annuaires professionnels en ligne.

5. Bilan financier

5.1 Résultat de l'exercice (annexe 1)

€	BILAN 2015	BILAN 2016	BILAN 2017	BILAN 2018	BILAN 2019	DSP 2020	BILAN 2020
DEPENSES	292 604,52	277 812,24	296 637,69	337 501,96	321 074,68	339 600,00	190 902,43
RECETTES	95 042,19	112 421,12	126 759,07	145 710,28	107 913,99	120 900,00	39 493,23
RESULTAT	-197 562,33	-165 391,12	-169 878,62	-191 791,68	-213 160,99	-218 700,00	-151 409,20
Participation Collectivité	197 562,33	165 391,12	169 878,62	191 791,68	213 160,99	218 700,00	151 409,20

L'exercice 2020, fortement impacté par les différentes mesures liées à la crise sanitaire, ne permet pas de faire une comparaison pertinente avec l'exercice 2019 ni de le rapprocher du budget prévisionnel inscrit dans la DSP.

Les dépenses totales s'élèvent en 2020 à 190 902,43 €.

187 037,78 € concernent l'exploitation générale et 3 864,64 €, l'exploitation liée au spectacle.

Les recettes totales s'élèvent en 2020 à 39 493,23 € et se répartissent comme suit : 39 493,23 € pour l'exploitation générale et 0 € pour l'activité spectacle.

5.1.1 Exploitation générale

L'exploitation générale présente un total de dépenses d'un montant de 190 902,43 € et se décompose comme suit :

- Dépenses de Fluides pour un total de 17 945,59 € HT contre 18 879,66 € HT en 2019 composé de 15 374,39 € contre 14 453,03 € en 2019 pour l'électricité, 2050,28 € contre 3 477,98 € pour le Gaz et 520,92 € contre 948,65 € pour l'Eau. On constate une augmentation des dépenses d'électricité par rapport aux autres fluides. Cette évolution est la conséquence du maintien en fonctionnement des centrales d'air contrairement aux années antérieures où elles étaient systématiquement mises en veille.
- 2 292,73 € HT pour le poste Entretien réparation. Y figurent principalement une réparation du four pour 107,50 €, la maintenance du système son pour 515,00 €, la réparation de la nacelle élévatrice pour 326,23 €, la réparation de la centrale télécom pour 141,00 €, les remplacements et la maintenance des matériels liés à la détection incendie et les moyens de secours pour 1 203,00 €.
- Le poste Contrats d'entretien s'élève à 16 610,01 € HT contre 18 211,14 € HT en 2019. Cette baisse est la conséquence de l'absence de révision de la tribune sur l'exercice (cf. annexe 2).
- Le poste Nettoyage d'un montant de 10 046,39 € HT, dont le montant est lié au niveau d'activité et partiellement refacturé aux utilisateurs.
- Les frais de Publicité, Communication s'élèvent à 2 962,66 € HT et correspondent à la promotion de la salle avec notamment la création et l'édition d'une plaquette de saison et la création d'affiches.
- La prime d'Assurance qui s'élève à 2 752,50 € HT (cf. annexe 3).

- Le poste Honoraires d'un montant de 1 967.50 € HT est composé principalement des vérifications annuelles obligatoires des installations électriques, de gaz, des appareils de levage, la vérification des perches et la vérification des installations de désenfumage mécanique (cf. annexe 4).
- Le poste Impôts et Taxes d'un montant de 1 584.00 HT correspond à la redevance d'ordures ménagères facturée par le SMICTOM
- La Rémunération de Citédia Services s'établit à 47 788.96 € HT. Elle est composée d'une partie fixe révisée de 40 056.20 € HT et d'une partie variable de 7 732.76 € HT calculée sur la base de 30% des recettes de location commerciales versées.
- Les frais de Personnel d'un montant 70 060.26 € HT contre 110 596.20 € en 2019 prennent en compte les aides de l'état dont le chômage partiel pour un montant de 13 528.29 € et les allègements de charges sociales pour un montant de 12 679.87 €.

Les recettes, qui s'élèvent à **39 493.23 € HT** se décomposent comme suit :

	2020
• Location aux Associations Castelgironnaises :	436.67 €
• Location Autres :	7 045.83 €
• Prestations refacturées :	12 813.20 €
• Location au secteur Entreprises :	17 169.19 €
• Location aux associations non Castelgironnaises :	2 028.34 €

5.1.2 Exploitation spectacle

Dans cette partie, sont imputés les coûts directs induits par les spectacles organisés en lien avec la Mairie. Ils s'élèvent à 3 864.65 € HT et se décomposent comme suit :

- Les charges figurant dans l'exploitation spectacle correspondent aux dépenses sur le spectacle OLDELAF qui était programmé le 13/03/20 et annulé pour confinement COVID.
 - Ce spectacle sera reporté sur l'exercice 2021. Le reste à charge sur ce spectacle annulé s'élève à 85.01 € HT, dépense qui correspond aux frais engagés pour l'impression de la Billetterie.
- Les Prestations effectuées par des Tiers d'un montant de 2 290.00 € HT qui correspondent à l'appui d'intervenants extérieurs pour répondre aux besoins techniques spécifiques des spectacles.
- Le Poste Mission Réception d'un montant de 1 397.98 € HT correspond au défraiement et à la restauration des artistes, tels que stipulés dans les contrats de cession.

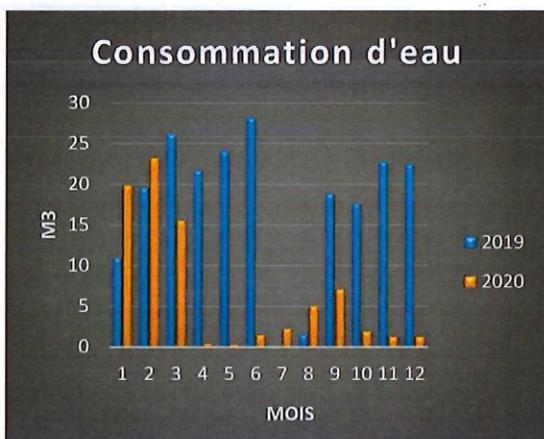
6. Rapport technique

6.1 Les fluides

Tableau des Consommations annuelles 2019 et 2020

2020	EAU	GAZ	Elect HPH	HCH	HPE	HCE	TOTAL
Janvier	19,81	752,84	13 815	6 301			20 116
Février	23,2	559,33	13 545	6 045			19 590
Mars	15,51	232,43	6 622	3155			9 777
Avril	0,41		475	373	807	672	2 327
Mai	0,26				924	741	1 665
Juin	1,46				6 530	3 417	9 947
Juillet	2,21				8 857	4 263	13 120
Aout	5,02				1 332	852	2 184
Septembre	7,08	19,98			7 321	3 166	10 487
Octobre	1,88	175,48	631	353	6 594	3 323	10 901
Novembre	1,23	555,6	2 443	1 162			3 605
Décembre	1,23	555,61	2 444	1 163			3 607
TOTAL en m³	79,3	2 851,27				total en kw/h	107 326
2019	EAU	GAZ	Elect HPH	HCH	HPE	HCE	TOTAL
Janvier	10,96	865,26	4 784	1 007			5 791
Février	19,55	1032,25	7 206	1 396			8 602
Mars	26,16	787,76	8 919	1 132			10 051
Avril	21,69	752,97	2 710	1 181	2 495	682	7 068
Mai	24,01	209,12			6 438	1 536	7 974
Juin	28,15						0
Juillet							0
Aout	1,51				7 964	2 387	10 351
Septembre	18,82	52,28			5 049	1 395	6 444
Octobre	17,6	257,18			5 112	1 572	6 684
Novembre	22,72	398,24	10 862	4 858	145	58	15 923
Décembre	22,44	790,07	13 474	6 347			19 821
TOTAL en m³	213,61	5 145,13				total en kw/h	98 709

HPH : Heures Pleines Hiver, HCH : Heures Creuses Hiver, HPE : Heures Pleines Eté, HCE : Heures Creuses Eté



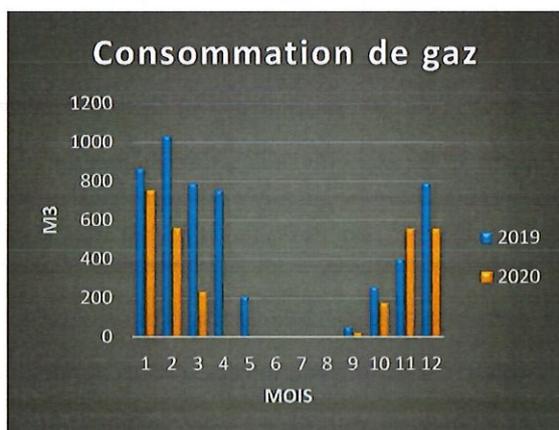
La consommation d'eau est en très nette baisse par rapport à 2019 (-60%), ce qui est la conséquence de la fermeture du Zéphyr en raison de la crise sanitaire.

On constate une hausse de la consommation sur la période de janvier et février pendant laquelle l'activité était plus importante que l'année précédente.

Mais, de mi-mars à fin août, l'arrêt quasi-total de l'activité a entraîné une consommation quasi nulle. On notera qu'au mois d'août, une fuite causée par une panne de chasse d'eau a occasionné une perte de près de 5m3.

La très faible reprise d'activité de septembre et octobre explique la différence de consommation par rapport à 2019.

La 2nd fermeture du Zéphyr en fin d'année a ramené la consommation à un niveau extrêmement faible.

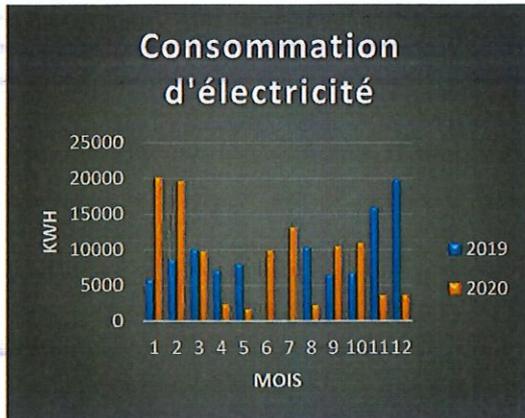


La consommation en gaz est liée aux besoins en chauffage de la partie technique, loges, sanitaires, office traiteur, salle de réunion et couloir nord du bâtiment pendant la période froide de l'année. Elle est liée également aux besoins en eau chaude de l'office traiteur et aux sanitaires privés tout au long de l'année.

La chaudière est neuve et a un probable meilleur rendement que la précédente. Le Zéphyr a moins consommé de gaz (-30%) en janvier et février, bien que l'activité y fût plus importante que l'année précédente. Les centrales d'air tournants en continu sur cette période ont aussi un rôle dans la baisse de consommation de gaz par rapport à 2019.

La chaudière a été mise à l'arrêt dès le 16 mars (1^{er} confinement) et jusqu'au 1^{er} septembre.

La fermeture du Zéphyr, le meilleur rendement de la nouvelle chaudière et le chauffage du hall et de la salle en continu par les centrales d'air ont donc permis une baisse de 45% de la consommation de gaz.



La consommation en électricité est principalement liée au fonctionnement des centrales d'air qui ventilent et régulent la température de la salle de spectacle ainsi que le hall. Les autres besoins en électricité concernent les matériels scéniques, bureautiques, les éclairages, l'office traiteur...

On remarque que la forte activité du début d'année 2020 a engendré une consommation importante. Comme évoqué précédemment pour la consommation d'eau, le Zéphyr a connu une hausse de son activité lors cette période par rapport à l'année précédente. Les centrales d'air ont tourné de manière continue pendant toute cette période, contrairement à 2019 où elles ne tournaient qu'en présence du public. Ceci

explique l'importante différence de consommation d'électricité entre 2019 et 2020.

A partir du 17 mars et jusqu'à la fin du mois de mai, la fermeture du Zéphyr pour raison sanitaire a fait chuter la consommation à son plus bas niveau.

A la reprise du travail en juin et juillet, les centrales d'air ont été réactivées en continu permettant la ventilation sanitaire nécessaire et la climatisation du bâtiment en cette période estivale. Il n'y a eu qu'un seul évènement sur cette période, un concours de gendarmerie. L'utilisation des centrales d'air est donc la principale cause de consommation. Pour rappel, les relevés des compteurs n'ont pas été effectués en 2019 sur cette période et ce pour raison de mutation du régisseur général Stéphane Pépin au Ponant.

Lors du mois d'août, période de vacances, les centrales d'air ont été coupées.

La reprise d'activité de septembre à octobre, bien que limitée par les protocoles sanitaires, a entraîné une nouvelle période de consommation. Les centrales d'air, tournant en continu contrairement à l'année 2019, ont donc engendré une plus forte consommation.

Novembre et décembre ont été marqués par une nouvelle fermeture totale du Zéphyr. Par soucis d'économie, les centrales d'air ont été mises en route uniquement les mardis, seuls jours de présence du régisseur général. La consommation est donc descendue à un niveau très faible. Pour rappel, en 2019, il fut décidé, pour des raisons sanitaires de ventilation minimale, de faire tourner les centrales d'air en continu pendant cette période qui avait été très dense en évènements. La consommation avait été alors très importante.

Pour conclure, la consommation d'électricité a augmenté de 10% en 2020 bien que l'activité ai été très fortement réduite. L'utilisation des centrales d'air est à elle seule responsable de cette augmentation.

6.2 Les interventions d'entretien et de maintenance

6.2.1 Les contrats d'entretien

Les entreprises et organismes intervenants au Zéphyr pour assurer les opérations de maintenance et d'entretien sont :

- SOGEX

Chauffage, traitement d'air et production d'eau chaude.

- R2S (RENNES SECURITE SERVICE)

Contrôle des éléments de sécurité incendie : SSI, moyens de secours, désenfumage, éclairages de sécurité.

- DÉKRA (organisme de contrôle agréé)
Vérification des installations électriques, de gaz, incendie, appareils de levage : nacelle et perches mobiles de l'espace scénique.
- SAMIA DEVIANNE (ALTRAD)
Entretien de la tribune télescopique (gradin).
- ISS
Pompage et nettoyage du bac à graisse de l'espace traiteur.
- LABEL TABLE Hervy
Entretien des appareils de cuisson.
- HYGIENE ENVIRONNEMENT
Dégraissage des réseaux de ventilation de l'espace traiteur.
- CITEDIA SECURITE
Alarme incendie.

6.2.2 Interventions et dépannages réalisés en 2020

- CITEDIA Sécurité
13 interventions de CITEDIA Sécurité pour levées de doutes sur déclenchement d'alarme intrusion au cours de l'année 2019, probablement dues aux passages d'insectes (mouches, araignées...) devant les capteurs.
- Altrad
Remplacement de toutes les consoles et les roues de la tribune pour des raisons d'usure avancée des roues sur axes soudés.
- SMNG
Remplacement de la roue pivot de la plateforme élévatrice mobile de personne (nacelle).
Maintenance des contacteurs des stabilisateurs.
- Label Table
Remise en fonction du four qui s'était mis en sécurité. En cas de nouvelle mise en sécurité, le personnel du Zéphyr pourra désormais le remettre en fonction sans faire appel au prestataire.

6.2.3 Services techniques :

- Menuiserie :
Pose d'une nouvelle trappe passe câble au niveau du quai de déchargement.
Maintenance des portes.
- Plomberie :
Remplacement des syphons des éviers de l'office traiteur.
Remplacement de 3 chasses d'eau.
Réparation d'un lave mains de l'office traiteur.
Débouchage d'un urinoir.

- **Electricité :**
Remplacement des disjoncteurs et des protections différentielles défectueux.
- **Peinture :**
Réfection de la peinture de la scène.
Huilage et polissage du parquet de la salle.
- **Divers :**
Ramassage des dépôts sauvages sur les parkings.

6.3 Travaux et investissements réalisés

- Achat de matériel technique son et lumière afin d'équilibrer et de compléter judicieusement le parc matériel déjà présent. (Budget investissement mairie de Châteaugiron)
- Pose d'éclairages extérieurs illuminant l'enseigne du Zéphyr ainsi que le couloir d'accès à l'entrée principale. (Budget investissement mairie de Châteaugiron)
- Diagnostic du système son et petite maintenance ne nécessitant pas d'achat de pièces. Elaboration d'un devis comprenant la maintenance complète des haut-parleurs avec remplacement de pièces, le remplacement d'éléments défectueux (filtres, processeurs) et le complément de haut-parleurs de retours scène et de front fill. (Voir améliorations techniques à prévoir en 2021)

6.4 Améliorations techniques à prévoir en 2021

- Installation d'une commande déportée pour l'allumage et l'extinction des centrales d'air sur un programmateur afin de limiter le passage dangereux qui mène au panneau de contrôle et limiter la consommation en électricité. Il est toutefois déconseillé d'éteindre ces centrales d'air qui servent de ventilation sanitaire minimale et évitent, par une circulation constante de l'air, la formation de condensation, de pourriture...
- Cette solution à moindre coût ne permet toutefois pas de modifier les températures cibles des centrales d'air et le passage dangereux devra encore être emprunté pour ajuster les températures, pour acquitter les défauts...
- Le changement de toute l'électronique des centrales pour de nouvelles cartes mères de dernière génération serait nécessaire pour déporter l'ensemble des commandes de programmation des températures, de puissance de ventilation, d'acquiescement des défauts... Cette solution idéale est très onéreuse mais devra tôt ou tard être envisagée car les cartes mères électroniques actuelles sont obsolètes. En cas de panne de celles-ci, le changement pour des cartes mères nouvelle génération sera la seule option.
- Maintenance complète des haut-parleurs avec remplacement de pièces, remplacement d'éléments défectueux (filtres, processeurs) et complément de haut-parleurs de retours scène ainsi que des enceintes front fill. Ceci permettant une nette amélioration de la qualité de la diffusion en tous points d'écoute en salle. Grâce à ce rafraîchissement, le système son actuel verra sa durée de vie nettement prolongée et repoussera de beaucoup l'achat très onéreux d'un nouveau système de diffusion sonore.
- Réaménagement du vestiaire. Travaux de décalage d'une paroi, de pose d'une porte, d'un volet et de mobiliers de vestiaires contre les murs.

- Installation des rampes d'escalier fixées au mur pour aider et rassurer les personnes à monter et descendre de la scène (plusieurs incidents dont deux avec interventions des pompiers sur ces dernières années).
- Remplacement de la pompe de circuit de radiateur.

6.5 Observations diverses

- L'ajout d'une arrivée électrique 32A tetra sur scène côté cour reliée au transformateur d'isolement qui se coupe en cas de mise en route de l'alarme d'évacuation serait nécessaire. En effet, les systèmes son des prestataires extérieurs sont actuellement branchés sur la prise 32A tetra côté jardin alors qu'ils sont implantés systématiquement côté cour. Ce qui entraîne l'encombrement de l'espace scénique par la traversée d'un long câble de grosse section. Cette alimentation n'est pas reliée au transformateur d'isolement qui permet d'éviter les interférences avec les autres matériels électriques (lumière, bâtiment...) qui détériorent la qualité de diffusion du son. De plus, cette arrivée électrique ne se coupe pas en cas de déclenchement de l'alarme incendie.
- L'installation d'un réseau fixe de câbles RJ45 reliant chaque côté de la scène, la régie fermée et la trappe de connectiques située au sol au milieu de la salle est nécessaire pour l'utilisation des matériels son, lumière et vidéo. Le réseau analogique existant en ces points est obsolète. Les connections numériques sont maintenant indispensables. Ce réseau pourra arriver jusqu'au bureaux afin d'avoir des retours image et son pour un contrôle visuel de sécurité ainsi que le contrôle des niveaux sonores.
- L'ajout d'une arrivée électrique 16A au niveau de l'atelier technique qui en est dépourvu actuellement.
- Les lignes électriques graduées pour l'éclairage scénique sont à revoir. Les boîtiers des 13 lignes graduées situées en hauteur sur la scène seraient mieux si elles étaient placées au niveau du sol. Les 11 lignes graduées réparties sur les coursives en salle ont déjà été déplacées au niveau de la perche d'éclairage de face mais les câbles ont été prolongés par des câbles souples alors que ce sont des lignes fixes qui doivent être en câble rigides. Il y a deux lignes qui n'ont pas été passées par les fourreaux et qui gênent la fermeture des portes de la régie.
- Des panneaux de signalisation extérieurs sont nécessaires pour signaler l'interdiction de stationner sur les accès pompiers, les issues de secours, le quai de déchargement et le trottoir le long du bâtiment, qui pourront être renforcés par des marquage au sol et des plots avec chaînes.

En effet :

- L'entrée principale du bâtiment est un accès pompier. De plus, des plots avec chaînes empêcherai toute attaque à la voiture bélier (Vigipirate).
- La réserve d'eau doit rester accessible pour les pompiers.
- Les sorties de secours doivent rester libres jusqu'à la voie publique.
- Le trottoir le long du bâtiment doit rester libre pour l'intervention des pompiers et pour la circulation piétonne, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- Le quai de déchargement est bien souvent envahi par les véhicules du public qui en bloquent l'accès et ne laissent pas la possibilité aux véhicules stationnés de pouvoir en sortir.

- Les bacs à ordures du Zéphyr sont pris pour une annexe de la déchetterie par les habitants de Châteaugiron et les artisans. Les containers à verre et papier attirent les habitants et artisans qui en profitent pour remplir les bacs à ordures du Zéphyr avec toutes sorte de déchets (ordures ménagères, vêtements, petits appareils électroménagers, métaux, produits chimiques...). Les bacs à tri sélectif se remplissent de déchets non conformes. Les bacs remplis ne sont plus utilisables pour l'activité du Zéphyr (équipes techniques, société de ménage, clients, traiteurs...). A noter que la levée des bacs est facturée au Zéphyr et représente un coût considérable.
- Le déplacement des containers à verre et papier dans un lieux plus adapté (ex : avenue Pierre Le Treut).
- Des poubelles fixes réparties sur le parking limiteraient la pollution de celui-ci.
- Les pendrillons, les frises et le rideau de scène sont à changer du fait de leur usure. Le rideau de scène pourra passer en commande électrique, sachant qu'un disjoncteur et sa ligne électrique sont déjà installés en attente de cet investissement.
- Le remplacement de la nacelle est à envisager.
- Une étude pour le remplacement des luminaires de la salle par des luminaires led a été chiffrée par la Sté EPSILON à Pacé. En attendant, nous maintenons au mieux l'éclairage actuel sachant que le convertisseur DSI ne fonctionne plus que sur deux bus de sortie au lieu de quatre. Le modèle d'ampoule fluo compact n'est plus produit et les stocks des fournisseurs sont limités dans le temps. Les ballasts ont une durée de vie très courte et nécessitent beaucoup de temps de remplacement.
- La borne d'accueil est fortement dégradée. Des contacts sont pris pour envisager les différentes possibilités de remplacement.
- Une signalétique à l'intérieur du bâtiment (entrée du hall, de la salle, toilettes...) est à prévoir.
- Les boitiers de sol électrique dans le hall seront à remplacer ou à supprimer car ils ne sont plus étanches et provoquent des coupures de courants. Ils sont actuellement mis hors service. Leur remplacement est prévu en même temps que le revêtement de sol, travaux envisagés par la Mairie.
- Le prolongement du grill technique au-dessus du proscénium grâce à l'ajout de poutres IPN et d'une ou plusieurs perches mobiles permettra d'avoir des points d'accroches en avant-scène dans le but de réaliser le montage technique des systèmes son et d'éclairage demandés sur les fiches techniques des spectacles accueillis.
- L'ajout de nouvelles perches mobiles sur le grill technique sera également nécessaire pour mieux répondre aux besoins d'implantation technique des spectacles accueillis.
- L'éclairage des sanitaires fonctionne sur la détection de présence. Il n'y a qu'une seule cellule située au-dessus de l'entrée. Il est nécessaire d'installer des cellules de détection dans chaque toilette car la minuterie de l'éclairage est courte et laisse dans le noir les utilisateurs qui restent un peu. Il arrive aussi régulièrement que la détection à l'entrée n'entraîne pas l'allumage des éclairages. Dans ce cas de figure, il faut attendre que la minuterie arrive à sa fin ou qu'un technicien intervienne au TGBT pour avoir à nouveau de la lumière. Le système actuel de minuterie présente donc un mauvais fonctionnement et serait à revoir. Le remplacement des luminaires munis chacun de leur propre cellule de détection et leur propre minuteur serait une solution à envisager.

- Le remplacement de toutes les portes donnant sur l'extérieur est une nécessité pour des raisons d'économies d'énergie ainsi que pour la sécurité incendie. En effet, l'usure des portes est très avancée. Des joints se sont formés autour des portes. Les poignées et les loquets de verrouillage sont en mauvais état de fonctionnement. La fermeture des portes est difficile et blessent régulièrement les utilisateurs de plaies légères. Il est nécessaire d'investir dans des portes munies de barres anti-panique ou de crémones rotatives afin de garder le bâtiment verrouillé de l'extérieur vers l'intérieur pendant les événements tout en permettant l'évacuation du public de l'intérieur vers l'extérieur avec une seule manœuvre d'ouverture simple et efficace.
- L'éclairage du hall pourra être revu et remplacé par de la led sur variateur pour gérer l'intensité ainsi que la couleur afin de créer des ambiances correspondantes aux différents spectacles et événements.

7. Annexes financières

- Annexe 1 – Compte de résultat
- Annexe 2 – Contrat de maintenance
- Annexe 3 – Attestation d'assurance
- Annexe 4 – Honoraires

Sociétés	N° Contrat Date de départ	Objet	Périodicité	Montant Annuel H.T.	Nbre Fact.	2020 Montant/factures
SOGEX	01/07/2005	-Entretien , maintenance des installations de génie climatique	- 1 an renouvelable par tacite reconduction pr périodes de même durée - Préavis 3 mois LRAAR 31/03/N	1 800,00	1	Décembre 2 541,47 € 2 541,47 €
HYGIENE ENVIRONNEMENT	N°SP35/AVR05	- Dégraissage des réseaux de ventilation de cuisine (1 intervention par an)	- 1 an renouvelable pour même durée - Préavis 3 mois LRAAR	dégraissage cuisine et plonge: 486 € HT Nett:surfaces et mat.: 565 € HT	1	Septembre 1 051,00 €
LABEL TABLE <i>visite non obligatoire uniquement à la demande</i>	N°06/35/015 09/11/2005	- Maintenance matériels de cuisine <i>attente d'1 nouveau contrat pour 2009 : réduction du nombre de visites annuelles</i>	- 1 an	redevance annuelle : 1 267,50 (pour 3 visites)	1	Mai - €
R2S	01/07/2005	- Vérification annuelle du matériel de lutte contre l'incendie (2 visites par an)	- 1 an renouvelable par tacite reconduction pour même durée - Préavis 3 mois LRAAR 31/03/N	2 échéances: Mars: 363 € HT Sept.: 960.90€ HT soit, 1323.90 € / an	2	mars/blocs éclairage + extincteurs 31/12/2020 755,71 € 592,94 € 1 348,65 €
JOURDANIERE NATURE	01/05/2008	- Entretien des espaces verts	- 1 an - reconduit par tacite reconduction par période d'un an. Préavis 1 mois LRAAR	6633,33 € HT	4	Mars 2 480,75 € Juin 2 480,75 € Septembre 2 480,75 € Décembre 2 480,75 € 9 923,00 €
ISS HYGIENE SERVICES SAPIAN	03/10/2008	- Pompage des bacs à graisse	- 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour 1 période d'un an. Préavis 3 mois LRAAR	153,50 €	1	22/10/2020 225,38 €
SAMIA DEVIANNE (ALTRAD)	01/01/2018 CIT SERV CT 01	- Entretien de la tribune télescopique	- 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction - Préavis 3 mois LRAAR 30/09/2020	1 880,77 €	1	Octobre - €
CITEDIA SECURITE	01/01/2013	- Rémunération télésurveillance		850,00		Février 900,00 € 900,00 €
R2SSI	Convention N°: CDT/00/16/163 01/01/2016	- Vérification annuelle S.S.I. (alarmes incendie)	- 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour 1 période d'un an. Durée max.: 5 ans Préavis 3 mois LRAAR	573,02 € HT		Juin 620,51 € 620,51 €
Total 2020.....						16 610,01 €

XAVIER LE CALVEZ
 AGENT GENERAL Allianz
 23 RUE SAINT HELIER
 CS 40601
 35106 RENNES CEDEX 03

Annexe 3

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 12 JUL 2021
ID : 035-200064483-20210705-2021_07_05_05-DE

Tél : 02.99.31.38.39 - Fax :
 Email : lecalvez.rennes@allianz.fr
 Bureaux ouverts tous les jours sauf le samedi
 de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
 Orias : 07021236

CITEDIA SERVICES
 CENTRE AFFAIRES HERMES
 6 PLACE DES COLOMBES
 35043 RENNES CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie Allianz, dont le Siège Social est sis : 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que

CITEDIA SERVICES
 Centre Affaire HERMES
 6 Place des colombes -CS 44354
 35043 RENNES CEDEX

Est titulaire du contrat Activités de Services ayant pris effet le 01/01/2012, portant le numéro 48894931 et garantissant notamment :

Le risque : **LE ZEPHYR**
35410 CHATEAUGIRON

Superficie : 2 592 m² - Destination : Salle Multifonctions

Pour les garanties et montants suivants :

- Incendie et risques Annexes, Tempête – Grêle – Neige et Dégâts des eaux
- Vol,
- Bris des Glaces

Suivant les clauses, conventions et limitations insérées au contrat.

Cette attestation est délivrée pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2021.

Le présent document, établi par Allianz IARD a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la société est réputée non écrite.

Etablie à Rennes, le 26 Mai 2021

Votre Agent Général
 M LE CALVEZ XAVIER




Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le **12 juil 2021**

ID : 035-200064483-20210705-2021_07_05_05-DE

Honoraires

Annexe 4

Sociétés	N° Contrat Date de départ	Objet	Périodicité	Montant Annuel H.T.	Nbre Fact.	2020 Montant/factures
NORISKO DEKRA	08/07/2005	- Vérification installations électriques - Vérification installations gaz combustible - Vérification système sécurité incendie SSI (triennal) - Vérification des appareils de levage (semestriel)	1 an renouvelable par tacite reconduction pour même durée - Préavis 1 mois LRAAR	445,20 € HT	4	Février 631,24 €
				127,20 € HT		Février 180,35 €
				104,94€ HT		avril
				95,40 € HT		Juillet septembre 67,63 €
			07/06/N	772,74 € HT / an		946,85 €
NORISKO DEKRA	15/05/2013	- Vérification de 3 perches 300 kg et 1 perche 500 kg (annuelle)	3 ans renouvelable par tacite reconduction pour même durée - Préavis 3 mois LRAAR	395 € HT / an	1	840,85 €
						840,85 €
NORISKO DEKRA	15/05/2018 1ère visite 2019	- Vérification de l'installation de désenfumage mécanique (annuelle) [prestation déjà incluse dans la vérification triennale. La vérification annuelle n'est pas facturée l'année de la visite triennale.]	3 ans renouvelables par tacite reconduction pour une durée égale	160 € HT / an		179,80 €
						179,80 €
Total 2020						1 967,50 €

